

LIGNE GRAND-BRÛLÉ - VIGNAN

RÉSIDENCES EXPOSÉES À MOINS DE 0,2 μ T*

Tracé initial	Tracé modifié (octobre 2000)
1 résidence à Arundel (touchée par la ligne)	1 résidence à Arundel (touchée par la ligne)
2 résidences à Huberdeau (touchées par la ligne)	
1 résidence à Amherst (au nord de la ligne)	1 résidence à Amherst (au nord de la ligne)
1 chalet à Lac-des-Plages (touché par la ligne)	
1 résidence à Val-des-Monts (au nord-ouest de la ligne)	1 résidence à Val-des-Monts (au nord-ouest de la ligne)
2 résidences à Val-des-Monts (au nord de la ligne existante)	2 résidences à Val-des-Monts (au nord de la ligne existante)
1 résidence à Val-des-Monts (au nord de la ligne existante)	1 résidence à Val-des-Monts (au nord de la ligne existante)
13 résidences à Gatineau (à l'est du poste Vignan)	13 résidences à Gatineau (à l'est du poste Vignan)
TOTAL : 22 résidences (dont 3 devront être déplacées)	TOTAL : 19 résidences (dont 1 devra être déplacée)
Donc bilan final : 19 résidences	Donc bilan final : 18 résidences

* : À partir de la figure D3 de l'annexe D du rapport d'avant-projet : *Champ magnétique simulé de la ligne projetée : valeurs moyennes*. La distance considérée est de 50 mètres du centre de la ligne.